

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 22 mars 2013

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

François-Noël BERNARDI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Eugène CASELLI - Patricia COLIN - Vincent COULOMB - François FRANCESCHI - Patrick GHIGONETTO - Jean-Pierre GIORGI - Eric LE DISSES - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Christophe MASSE - Bernard MOREL - Jérôme ORGEAS - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY représenté par Christophe MASSE - Vincent BURRONI représenté par Antoine ROUZAUD - Samia GHALI représentée par Alexandre BIZAILLON - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean VIARD représenté par Bernard MOREL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Sabine BERNASCONI - Patrick BORE - Gérard CHENOZ - Eric DIARD - Jean-Claude GAUDIN - Roland GIBERTI - Michel ILLAC - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - André MOLINO - Renaud MUSELIER - Philippe SAN MARCO - Claude VALLETTE - Martine VASSAL.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

DEV 010-031/13/BC

■ Approbation d'une convention avec Aix-Marseille Université pour l'organisation de la manifestation "Les Doctoriales en Provence 2013".

DPEATSV 13/9448/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Du 3 au 8 juin 2013, auront lieu les Doctoriales en Provence 2013 à la Baume les Aix.

Les Doctoriales ont pour objectif de faciliter l'insertion professionnelle des doctorants dans le tissu socio-économique en mettant en place un pont entre les chercheurs au sein des universités et les acteurs du monde économique. Près de 80 d'entre eux vont participer aux diverses phases de cette manifestation venant des 12 écoles doctorales d'Aix Marseille Université et de Corse.

L'innovation est au centre de la manifestation. Les ateliers traiteront de la place et du coût de l'innovation dans l'entreprise et dans la société en général ; de l'idée au produit, ou comment élaborer, diagnostiquer, analyser un produit innovant ; de l'idée au brevet, ou comment protéger et valoriser les résultats d'une recherche.

Signé le 22 Mars 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 26 mars 2013

L'un des points forts reste le parrainage des doctorants par des chefs d'entreprises (Grands Groupes, PMI, PMI, consultants) et des acteurs économiques, l'objectif étant de faciliter aux doctorants l'approche et une éventuelle entrée professionnelle dans les entreprises privées, d'améliorer la connaissance des laboratoires universitaires et de promouvoir la formation des docteurs de l'université auprès des PME-PMI de notre territoire.

Les Doctoriales vont également permettre une ouverture de l'emploi à l'international au travers des représentants d'entreprises et de cabinets conseils, et une réflexion sur la création d'entreprise, voie à faire découvrir aux doctorants par une présentation renforcée des différents secteurs d'activité et des types d'entreprises.

Le budget prévisionnel de cette manifestation est de 99 600 euros.

La convention proposée décrit les modalités de partenariat entre Marseille Provence Métropole et l'Université Aix-Marseille à travers le versement d'une subvention d'un montant de 8 000 euros.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004/314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil au Bureau et au Président ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de soutenir l'organisation des « Doctoriales en Provence 2013 »

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec Aix-Marseille Université pour l'organisation des Doctoriales en Provence 2013.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Pour Visa
Le Conseiller Délégué à l'Economie

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développer l'économie et servir l'emploi

Guy TEISSIER

Alexandre BIZAILLON

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI